Document d'Informations Clés

MESSIEURS HOTTINGUER & CIE
GESTION PRIVÉE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

TALENTS SMALL & MID CAPS EUROPE (part C)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de Fonds commun de placement
Code ISIN : FR001400JJ46 / Code LEI : 969500IYRTK1RXWSOE04

Initiateur : Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée SA (la « Société de gestion »)
Site internet : https://www.banque-hottinguer.com
Appelez-le +33(0) 1 40 23 00 00 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) est agréée en France sous le n° GP 90036 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'information clés : 29/01/2024
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

TALENTS SMALL & MID CAPS EUROPE est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de la directive 2009/65/CE, constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP). Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 01/12/2023 et a été créé le 16/01/2023.

Durée

99 ans. Le Conseil d'Administration de l'Initiateur peut, de son initiative, procéder à la dissolution anticipée ou la liquidation de l'OPCVM.

Objectifs

L'OPCVM a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance (nette de frais) supérieure à celle de l'indice MSCI Europe ex UK Mid Cap (dividendes nets réinvestis) par la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi dans des actions de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière de qualité, ayant leur siège social dans l'Union européenne ou dans l'Espace Economique Européen (à l'exclusion du Royaume Uni).
L'exposition actions à ces sociétés de petite capitalisation (capitalisation inférieure à 2 milliards d'euros au moment de l'achat) ou moyenne capitalisation (capitalisation boursière comprise entre 2 et 10 milliards d'euros au moment de l'achat) boursière représente au minimum 60% de l'exposition actions totale du portefeuille. Au maximum 40% de l'exposition actions du portefeuille est composée de sociétés de capitalisation comprise entre 10 et 20 milliards d'euros.
L'exposition en titres de créances négociables, en instruments du marché monétaire et en obligations, libellés en euro et émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 0 et 20 milliards d'euros, représente entre 0 et 25% de l'actif net. L'OPCVM sera exposé au maximum à 5% de l'actif net en titres émis par un émetteur public.
L'OPCVM place les critères extra-financiers au cœur de son processus d'investissement et de sélection des sociétés et prête une attention particulière à la thématique du capital humain.
L'OPCVM, éligible au PEA, promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, sans avoir pour objectif l'investissement durable.

L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La Société de gestion vise à sélectionner des sociétés européennes de petite ou moyenne capitalisation boursière valorisant leur capital humain, promouvant une gouvernance inclusive, inscrites dans une dynamique de croissance pérenne à long terme, affichant un profil financier solide et un positionnement sur des métiers porteurs. A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les sociétés sont : sur le plan du capital humain : la rémunération, la création d'emplois, etc.…- et sur le plan gouvernance : la proportion de femmes ou la présence de collaborateurs au Conseil d'administration, etc…..

Pour cela, la Société de gestion procède à la sélection de valeurs éligibles en appliquant tout d'abord un processus extra-financier basé sur une approche d'exclusion, puis une approche d'intégration ESG via un angle Best in universe (contrainte de score HESG supérieur à un seuil correspondant à la borne de sélectivité de 20% par rapport à l'univers d'investissement.) - et enfin une approche thématique d'impact social (filtres associés à la thématique d'impact social du fonds sur les dimensions de gestion du capital humain et de gouvernance inclusive) s'appuyant sur une méthode d'analyse ESG propriétaire L'analyse extra-financière se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Exemples de critères ESG utilisés :

- Sur le socle Environnement, les indicateurs utilisés sont les émissions de gaz à effets de serre (scope 1 à 3 pris en compte, cependant, du fait de la qualité de la donnée encore aléatoire sur le scope 3, la mesure des émissions de gaz à effets de serre peut ne pas être parfaitement exhaustive), la consommation d'eau, les déchets recyclés, la part des opérations dans les régions à risque pour la biodiversité ou pour la transition énergétique, etc.
- Sur le socle Social, sont considérés les budgets formation, le turnover des employés, la part des femmes dans l'exécutif, etc.
- Sur le socle Gouvernance, des mesures reflétant l'alignement d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise telles que l'indépendance du conseil d'administration ou encore la rémunération de l'exécutif, sont analysées. Sur cette dimension, le suivi des controverses relatives à la corruption, la fraude fiscale et la transparence globale de l'entreprise – financière et extra-financière - sont passés en revue.

Limites en termes de diversification sectorielle dans l'approche Best in Universe, le niveau de diversification sectorielle peut être quelque peu altéré puisqu'il s'agit d'écarter les entreprises les moins performantes en dimensions extra-financières et gérant le moins bien leurs impacts. Toutefois, la Société de gestion considère que cet effet reste modeste car les scores HESG ne présentent pas de biais très marqués d'un secteur à l'autre. Nos scores HESG sont construits à partir d'analyse et d'une grille de pondérations qui tiennent compte des spécificités industrielles et des enjeux ESG clés par secteur.
L'approche thématique d'impact social est quant à elle une approche largement basée sur le fonctionnement opérationnel des sociétés (c'est-à-dire leur gestion du capital humain et leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance). Ainsi elle ne génère pas de biais sectoriel car, quelle que soit l'industrie, il peut y avoir de bonnes ou de mauvaises pratiques en matière de gestion des ressources humaines et de gouvernance.

Après la prise en compte du processus extra-financier, la Société de gestion sélectionne, dans l'univers des titres éligibles, les sociétés qu'elle considère de qualité et pour lesquelles elle anticipe une création de valeur. Ces sociétés ont un profil financier de qualité et une stratégie en phase avec les leviers de croissance et de transformation économique.

Aucun secteur privilégié n'ayant été préalablement déterminé, l'OPCVM peut investir son actif dans tous secteurs économiques.

L'OPCVM, éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), est investi dans les principales classes d'actifs suivantes :

Actions : en permanence à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'Union Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Cette exposition peut être réalisée en titres vifs et/ou via des OPC.

Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 25% maximum de l'actif net en titres de créances négociables, en instruments du marché monétaire et en obligations, libellés en euro. Cette exposition peut être réalisée en titres vifs et/ou via des OPC. L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 5% maximum de l'actif net à des obligations et TCN libellés en euros et émis par un émetteur public (dette publique).
Les émetteurs disposeront majoritairement d'une qualité de crédit de type « investissement » avec une notation Long Terme égale ou supérieure à BBB-/Baa3, selon les échelles utilisées par les agences de notation ou selon notation jugée équivalente par la société de gestion et à titre accessoire (soit 10% maximum de l'actif net) en émissions de notations « High Yield ».
L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 3.

Organisme de placement collectif (OPC) : jusqu'à 10% de l'actif net via des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) ou des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, des FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.
Les OPC sont sélectionnées en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant et peuvent être gérés par l'Initiateur.
Pour être éligible, les OPC doivent être classifiés article 8 ou 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit « Règlement SFDR ») ou avoir un label reconnu d'intégration ESG.

L'exposition au risque de change à travers des titres non libellés en euros est limitée à 50 % de l'actif net de l'OPCVM. L'exposition aux marchés de matières premières, via des OPC, peut atteindre 10% de l'actif net du Fonds.
L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 25% maximum de son actif sur des marchés autres que ceux éligibles au PEA.
Le prospectus, disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html, détaille les catégories d'actifs et instruments financiers éligibles.

Affectation des sommes distribuables : La devise de l'OPCVM est l'Euro. Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et plus-values sont réinvestis.

Conditions de souscriptions et rachats : L'investisseur peut souscrire ou racheter ses parts à tout moment chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.

Investisseurs de détail visés : L'OPCVM est conçu pour des Investisseurs de détail qui ont la capacité de comprendre le produit, ses bénéfices et ses risques et notamment le risque de perte en capital associé à leur investissement. Leur horizon d'investissement est égal à la période de détention recommandée du produit et ils consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

Nom du dépositaire : CIC (le « Dépositaire »)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, une copie du prospectus de l'OPCVM, du dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris ou sur https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. D'autres informations pratiques, et notamment la valeur liquidative par part, sont disponibles sur www.banque-hottinguer.com et au siège social de la Société de gestion. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande. Ce document d'informations clés décrit les informations relatives à la part C de l'OPCVM. Le prospectus de l'OPCVM et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque

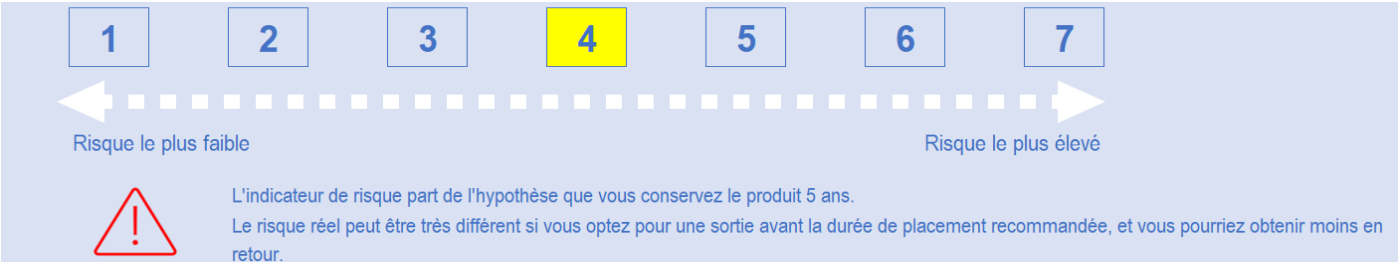

La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :
Risque de liquidité : lié aux instruments financiers sous-jacents dans certaines circonstances de marché.
Aléas du marché : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Risque de crédit : Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.** Les scenarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	**5 ans**		
Exemple d'investissement :	**10 000 EUR**	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scenario minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Scenario de tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	6 920 EUR	1 790 EUR
	Rendement annuel moyen	-30.77 %	-82.06 % chaque année
Scenario défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	9 780 EUR	9 710 EUR
	Rendement annuel moyen	-2.19 %	-0.59 % chaque année
Scenario intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 490 EUR	13 720 EUR
	Rendement annuel moyen	4.95 %	6.54% chaque année
Scenario favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 980 EUR	17 200 EUR
	Rendement annuel moyen	9.86 %	11.46 % chaque année

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir sur la durée de placement recommandé, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. **L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement.**
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 31/03/2013 et le 31/03/2023.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022.
L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE-GESTION PRIVEE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPCVM est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs de l'OPCVM conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPCVM est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPCVM.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année, vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ; -que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	420 EUR	1 852 EUR
Incidence des coûts annuels *	4.2 %	2.9 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement moyen par an soit de 9.43 % avant déduction des coûts et de 6.54 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts sur une base de 10 000 EUR.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	**Jusqu'à 200 EUR**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	**0 EUR**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**196 EUR**
Coûts de transaction	0.24 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**24 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit	**0 EUR**

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de détention recommandée est de 5 ans minimum en raison de la nature des actifs sous-jacents. Toute détention pour une durée inférieure est susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le rachat. L'investissement dans le produit constitue un investissement à long terme dont les performances se jugent sur une longue durée. Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Conditions de souscriptions et rachats ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.
Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 du règlement, disponible sur le site internet:www.banque-hottinguer.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations relatives à la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre, par courrier, à Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, par mail : sevice-clients@hottinguer.com ou veuillez consulter notre site internet : http://www.banque-hottinguer.com.
Pour régler un différend à l'amiable entre un actionnaire et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création. Les informations relatives à la politique d'investissement durable de la Société de gestion sont disponibles sur la page internet https://www.banque-hottinguer.com/financedurable-fr.html. Les informations relatives aux performances passées et au calcul mensuel des scenarios de performances passés sont publiées sur la page Fonds du site internet : https://hottinguer.secure.force.com/nosfonds?pays=France. Les données relatives aux performances passées de l'OPCVM sont présentées sur 10 ans.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.